

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉCLARATION DE PERTE ET DEMANDE DE DUPLICATA

Code de l'Environnement articles L.423-9 à L.423-11, R. 423-9 à R. 423-11

D'UN PERMIS DE CHASSER PERDU, DÉTRUIT OU DÉTÉRIORÉ

agrafez ici vos photos d'identité

sans les détacher l'une de l'autre et

après avoir porté vos nom et prénoms au verso

Votre permis de chasser est perdu, détruit ou détérioré et vous demandez la délivrance d'un duplicata

Votre demande doit être adressée à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage – Direction des actions territoriales – Division du permis de chasser – BP20 – 78612 LE PERRAY EN YVELINES Cedex

Votre demande doit être accompagnée :

- de la <u>photocopie de votre pièce d'identit</u>é (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, livret de famille à jour), pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu ;
- le cas échéant, de votre permis détérioré;
- de <u>l'original de l'attestation de délivrance initiale du permis de chasser</u>. Cette attestation est établie à votre demande par la Préfecture ou la Sous-Préfecture qui vous a délivré votre permis de chasser initial. Elle doit porter la mention de son signataire et le cachet du service de délivrance :
- de <u>deux photographies d'identité</u> normalisées (format 35 x 45 mm) récentes et identiques à agrafer au présent formulaire dans le cadre réservé à cet effet (portez vos nom et prénoms au verso) ;
- si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle, de <u>l'autorisation de votre représentant légal</u> (père, mère ou tuteur) au verso de la présente demande :
- de <u>la déclaration sur l'honneur</u> que vous aurez signée vous-même (que vous soyez mineur(e), majeur(e) ou majeur(e) en tutelle), au verso de la présente demande, attestant que vous ne relevez pas des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à la délivrance du permis de chasser;
- d'<u>un chèque bancaire ou postal ou d'un mandat postal</u> de 30€ libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage :

VOTRE IDENTIFICATION
☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur (*)
Votre nom de naissance :
Votre nom d'usage (1):
Vos prénoms :
Votre date de naissance : _
Votre lieu de naissance : Département Département
Votre adresse (N° et rue):
Commune :
Votre nationalité :
* Cochez la case qui vous concerne (1) Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance
VOUS DECLAREZ LA PERTE OU LA DESTRUCTION DE VOTRE PERMIS DE CHASSER
Permis de chasser n°
Délivré le : _ _ _ _ _ par :
Fait à :
le : _ 1

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage – Direction des actions territoriales.

CAUSES D'INCAPACITE OU D'INTERDICTION POUVANT FAIRE OBSTACLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSER

(article L. 423-11 du code de l'environnement)

La délivrance du permis de chasser peut être refusée :

- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- à ceux qui, par décision préfectorale ou par condamnation, sont privés du droit de port d'armes ;
- à ceux qui n'ont pas exécuté les condamnations prononcées contre eux pour une infraction à la police de la chasse ;
- à tout condamné en état d'interdiction de séjour ;
- à toute personne ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- à toute personne atteinte de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
- toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
- toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
- toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.
- à tout individu qui, par une condamnation judiciaire, a été privé de l'un ou de plusieurs des droits énumérés dans l'article 131-26 du code pénal ;
- à tout condamné à un emprisonnement de plus de six mois pour rébellion ou violence envers les agents de l'autorité publique ;
- à tout condamné pour délit d'association illicite, de fabrication, débit, distribution de poudre, armes, ou autres munitions de guerre ; de menaces écrites ou de menaces verbales avec ordre ou sous condition ; d'entraves à la circulation des grains ; de dévastation d'arbres ou de récoltes sur pied, de plants venus naturellement ou faits de main d'homme ;
- à ceux condamnés pour vol, escroquerie ou abus de confiance ;
- aux personnes qui, titulaires d'une autorisation de chasser accompagné, ont été condamnées pour homicide involontaire ou coups et blessures involontaires lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser.

Le signataire est informé que quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un permis de chasser ou la validation de celui-ci, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30.000 € d'amende)

€ d'amende).
DECLARATION SUR L'HONNEUR au sujet des causes d'incapacite ou d'intérdiction fouvant faire obstacle à la délivrance du permis de chasser
Je soussigné,
Votre nom de naissance : Votre nom d'usage (1) : Votre nom d'usage (1) : Vos prénoms :
déclare sur l'honneur qu'aucune des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à la délivrance du permis de chasser ne m'est applicable.
Fait à Le
Votre signature:
IDENTIFICATION DE VOTRE REPRESENTANT LEGAL
dans le cas où vous êtes mineur(e) ou majetir(e) en tutelle : 🔲 Pêré 🗀 Mêre 🗀 Tureur(*)
☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur(*)
Nom de naissance : Nom d'usage(1) : Prénoms : Signature du représentant légal :
le